

CYCLE
2020-2021



médiathèque

LEO FERRE

**CONCOURS
PHOTOS
AMATEUR•RICE•S**

**RÈGLEMENT
& DOSSIER
D'INSCRIPTION**

participation
jusqu'au 30 avril 2021

01 64 49 64 19
mediatheque@marcoussis.fr
www.marcoussis.fr

01 64 49 64 19
mediatheque@marcoussis.fr
www.marcoussis.fr



 Village de Marcoussis

**Exposition
des Lauréat.e.s
du 1^{er} au 13 juin 2021**



ARTICLE 1 : ORGANISATEUR

Le village de Marcoussis organise un concours amateur de photographies. du **1^{er} février au 30 avril 2021**. Les lauréat·e·s de ce concours seront exposé·e·s à la médiathèque Léo-Ferré **du 1^{er} au 13 juin 2021**.

ARTICLE 2 : THÈME

Le concours consiste en la réalisation d'un photo-reportage. Le thème et la technique sont libres.

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours est gratuit et ouvert à toute personne physique, à l'exclusion des membres du jury, du personnel de la médiathèque, des élu·e·s municipaux·ales. Chaque participant·e s'engage à envoyer uniquement des photos dont elle ou il est l'auteur·e. Les auteur·e·s sont seul·e·s responsables de tout droit relatif aux images qu'elles ou ils présentent. La participation au concours implique qu'elles ou ils détiennent toutes les autorisations nécessaires (individus majeurs ou mineurs, lieux ou objets privés etc.). En cas de litige la responsabilité du ou de la participant·e sera la seule engagée. Le dossier d'inscription ainsi que les photographies sont à retourner avant **le 30 avril 2021 minuit**.

Tout dossier envoyé après cette date, ne sera pas pris en compte. Chaque participant·e devra envoyer 5 photographies, par courrier (tirages papier, CD ou clé USB) ou par mail (format numérique haute définition, à minima 1.5 Mo ou 300 DPI). Chaque envoi doit être accompagné du présent règlement rempli et signé par le ou la candidat·e. Les fichiers numériques et épreuves papier fournis lors du dépôt de candidature pourront être restitués sur simple demande.

L'envoi devra être adressé soit par courrier à :
Médiathèque Léo-Ferré, 5 rue Alfred-Dubois, 91460 Marcoussis
Soit par mail à l'adresse : mediatheque@marcoussis.fr

ARTICLE 4 : NON VALIDITÉ DE PARTICIPATION

Seront considérés comme non admissibles :

- ° Les dossiers incomplets (moins de 5 photographies, règlement non signé ou manquant, coordonnées manquantes ou erronées).
- ° Les dossiers dont les photographies numériques seraient illisibles.

ARTICLE 5 : UTILISATION DES PHOTOGRAPHIES

Les participant·e·s sélectionné·e·s pour exposer leurs photographies (5 personnes au maximum sur l'ensemble des candidat·e·s) cèdent à titre gracieux les droits de reproduction, de représentation et de divulgation ainsi

que les modalités de réutilisation envisagées (publications municipales ou exposition) au village de Marcoussis. Celui-ci pourra en outre utiliser les photographies sélectionnées afin de réaliser tout support de communication municipal.

ARTICLE 6 : PRIX ET JURY

Un jury composé du maire, de l'adjointe au maire déléguée à la culture, de la conseillère déléguée à l'action culturelle, de la directrice ou directrice adjointe des affaires culturelles et d'un médiathécaire, se réunira et sélectionnera, parmi les candidatures valides, les gagnant·e·s. Chaque candidat·e sera informé·e par courrier du résultat. Les photographies des lauréat·e·s, développées en haute qualité en format 40x70 cm par la mairie de Marcoussis, seront exposées à la médiathèque Léo-Ferré.

A cette occasion, un vernissage sera organisé.

La mairie de Marcoussis gardera une de ces photographies, les autres tirages haute définition seront offertes au ou à la lauréat·e.

ARTICLE 7 : OBLIGATIONS

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement par les concurrent·e·s.

Par ailleurs, ils devront s'assurer de l'accord écrit des personnes photographiées, lorsque leur photo peut mettre en cause le droit des personnes sur leur image.

Nom Prénom..... Sexe : F/M Âge

Adresse.....

.....

Téléphone Email

Date et signature

(Précédées de la mention « Lu et approuvé »)

POUR LES CANDIDAT·E·S MINEUR·E·S : j'autorise mon enfant mineur dont le nom est indiqué ci-dessus à participer à ce concours organisé par la commune et reconnais avoir lu le présent règlement de participation.

Nom du ou de la représentant·e légal·e.....

Date et signature